

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 mai 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant les numéros de lots 3 982 300, 4 138 577 (sis au 118 rue Laurier) et 6 587 939 (sis au 241 rue Albert) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, que le terrain formé des trois lots, localisé entre autres dans une zone commerciale, soit occupé par deux bâtiments alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que dans toutes les zones, un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal sauf les zones agricoles, industrielles, récréatives, publiques et pour les projets intégrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 10 avril 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA